

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 669

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au réseau d'aqueduc, réseau d'égout sanitaire et réseau d'égout pluvial et leurs accessoires et une dépense et un emprunt d'un montant de 12 100 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 29^e jour du mois de septembre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat